



Fermeture estivale imposée : Nos propositions

FERMETURE ESTIVALE IMPOSÉE : ÇA NE PEUT PLUS DURER !

Depuis plusieurs années, la direction impose 2 semaines de fermeture en juillet/août, présentées comme nécessaires aux opérations de maintenance. Mais dans les faits, cette période devient **une variable d'ajustement du planning**, au détriment des salariés qui voient leur liberté de choix se réduire d'année en année et de DG2SE qui se voit imposer une coactivité forcée, générant désorganisation et risques SSTE.



DES CONGÉS DE PLUS EN PLUS IMPOSES

L'évolution est claire : **18 jours imposés en 2025 - 17 jours imposés en 2026**

Ces fermetures amputent la liberté de chacun de planifier ses congés selon ses besoins personnels, familiaux ou financiers. Elles sont vécues comme une **rigidité inutile et injuste**, notamment pour les jeunes générations qui n'ont souvent pas les moyens de partir en période de pointe. Ces impositions de fermetures réduisent la liberté donnée par l'accord d'entreprise qui fixe comme période de référence de prise du congé principal une large période entre le 1er mai et le 31 octobre !

UN PRÉTEXTE QUI NE TIENT PLUS

La maintenance est un argument qui ne justifie pas une fermeture totale. La preuve est que des opérations de production sont systématiquement réalisées durant les périodes estivales, contre l'avis des équipes de maintenance, encouragées par une meilleure rémunération des équipes sur ces périodes, et ce depuis de nombreuses années.

LE MESSAGE DES SALARIÉS EST CLAIR

Un sondage récent mené auprès de **363 salariés** montre que **59%** se déclarent **opposés à la fermeture estivale imposée**. Beaucoup expriment leur **incompréhension** face à une mesure uniforme qui ne tient pas compte de la diversité des métiers et des situations. Ce résultat ne laisse aucune ambiguïté : **la majorité ne veut plus de cette contrainte collective**.

La grande majorité reconnaît cependant la nécessité des opérations de maintenance et l'intérêt de période d'inactivité pour que ces opérations soient réalisées correctement par les équipes de DG2SE. Toujours dans une démarche de prise en compte des intérêts de l'entreprise, la CFE-CGC tient compte de cette nécessité dans ses propositions.

NOS PROPOSITIONS A LA DIRECTION

Pour le TCO pour lequel aucune opération de maintenance n'est réalisée, arrêt de la fermeture estivale imposée.

Pour le site d'Indret, une réelle concertation avant toute décision impactant l'organisation des congés en étudiant d'autres options, comme par exemple :

- **2 semaines obligatoires** à poser au choix dans un **créneau estival élargi**, 1 seule semaine imposée, etc.... pour limiter la présence de personnel,
- Les périodes de maintenance pourraient être **organisées sans imposer** à tout le monde et en même temps un arrêt collectif,
- **Une révision du calendrier** pour que la maintenance des activités tertiaires soit planifiée uniquement sur les secteurs concernés, évitant ainsi une fermeture complète de l'établissement,
- Si aucune autre solution n'est possible, la **limitation de la fermeture estivale à 1 semaine** à commencer par tout ceux travaillant dans des zones tertiaires dont la durée des opérations de maintenance peut être limitée. Et pourquoi pas par secteur de l'établissement (à l'Est une semaine, à l'Ouest la suivante...),
- S'appuyer sur le télétravail pour limiter la présence sur le site, comme la Direction l'a imposé lors du COVID...

Compte-rendu
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

Éric PAROIS-QUELENNEC	06 87 95 80 54	Françoise DUBOIS	06 86 62 95 45
Véronique BACHELET	06 16 42 63 49	Olivier GRAVET	07 85 17 06 64
Philippe VADON	06 78 77 41 70	Jean CARDOSO	06 61 95 65 81
Philippe ALLOSIO	07 87 06 28 14	Jean-Marc LE CARDINAL	07 85 39 77 13

J'adhère

